er mploi

ristine Lagarde
/itables

ı n'est pas déconnecté de la
, fait valoir l'Elysée.
re enjeu sera de passer au
în l'ensemble des niches sur
les le gouvernement tente
es plus déterminés au sein
najorité plaident toujours
coup de rabot général sur
ble des niches. *« Notre endet-*
a augmenté de 130 milliards
en 2009. Il ne faut avoir
tat d'âme », déclare Philippe
le rapporteur du budget au
ans un entretien au *Parisien*

ndant, M. Sarkozy exclut cet-
othèse. Il veut préserver
ue possible l'emploi, refuse
ner à la TVA sur la restaura-
it il avait ramené le taux à
ntend préserver le taux de
uit sur les travaux de loge-
ui contribue à réduire le tra-
oir. Les aides pour l'emploi
ile, elles, seront globale-
éservées.
up, ce sont les avantages
revenus de l'épargne qui se
nt clairement sur la sellet-
s, le gouvernement exclut
er au Livret A comme aux
rets, mais un récent rap-
l'Inspection générale des
pointe *« les effets d'aubai-*
les incohérences » engen-
la cinquantaine de niches
s. Les dispositifs en faveur
urance-vie, de l'épargne
t de l'épargne salariale se
es plus coûteux. Seront-ils
« On ne s'interdit rien », pré-
ée. ■

Françoise Fressoz
et Claire Gatinois

Et si votre jeune fille au pair s'appelait Mlle Li ?

Le mythe de la Suédoise, blonde jeune fille au pair, a vécu. La mondialisation est passée par là, et la tendance est désormais à l'exotisme. Et si votre prochaine nounou s'appelait Mlle Li ? Depuis quelque temps, les Chinoises font une percée remarquée parmi les jeunes qui viennent passer une année dans une famille française.

Michèle Gatefait, de l'agence Napp, à Paris, ne tarit pas d'éloge sur ses nouvelles recrues. *« Leurs dossiers sont toujours sympas et altruistes*, s'enthousiasme-t-elle. *Il y a une fraîcheur, une approche humaine qui ne sont plus aussi fréquentes chez d'autres candidates. Les Européennes, en particulier, ont souvent des exigences très précises : elles veulent Paris intra-muros, des enfants de tel âge, une chambre indépendante, voire un studio, avec toilettes... Mais je ne suis pas un magasin ! Les Chinoises, elles, n'ont pas cette attitude. »*

Décalage culturel

Certes, il ne s'agit encore que d'une timide percée, sans commune mesure avec le poids démographique de la Chine. Le site aupair-world.net, qui se présente comme *« l'agence online la plus populaire »* avance le chiffre de 205 Chinois pour 17 000 inscrits. Sur les 3 000 « au pair » qui arrivent en France via un organisme affilié à l'Union française des agences au pair (Ufaap), une centaine seulement sont chinoises. *« Mais*, précise Jean-Pierre Deval, vice-président de l'Ufaap, *il y a trois ans, il n'y en avait aucune. Elles n'étaient pas prêtes et quand elles arrivaient ici, elles étaient paumées. Aujourd'hui, elles sont bien préparées et les familles qui les accueillent sont contentes. »*

Certaines d'agences, cependant, ont été échaudées par les tâtonnements du début. *« On a arrêté »*, confie Guillemette Pagezy, de Fée rêvée.

Pas évident, en effet, de tomber dans une famille de trois enfants lorsque l'on a grandi sous le dogme de l'enfant unique. Sans compter *« un énorme décalage culturel »*, le problème de la conduite – *« elles ont le permis, mais ne savent pas conduire »* – ou les difficultés à obtenir un visa.

Un nouveau *« grand bond en avant »* de la Chine, version exportation de nounous, n'est peut-être pas pour demain. Encore que... Tous les organismes contactés évoquent le développement rapide d'agences chinoises de placement qui se montrent très pressantes vis-à-vis de leurs homologues françaises.

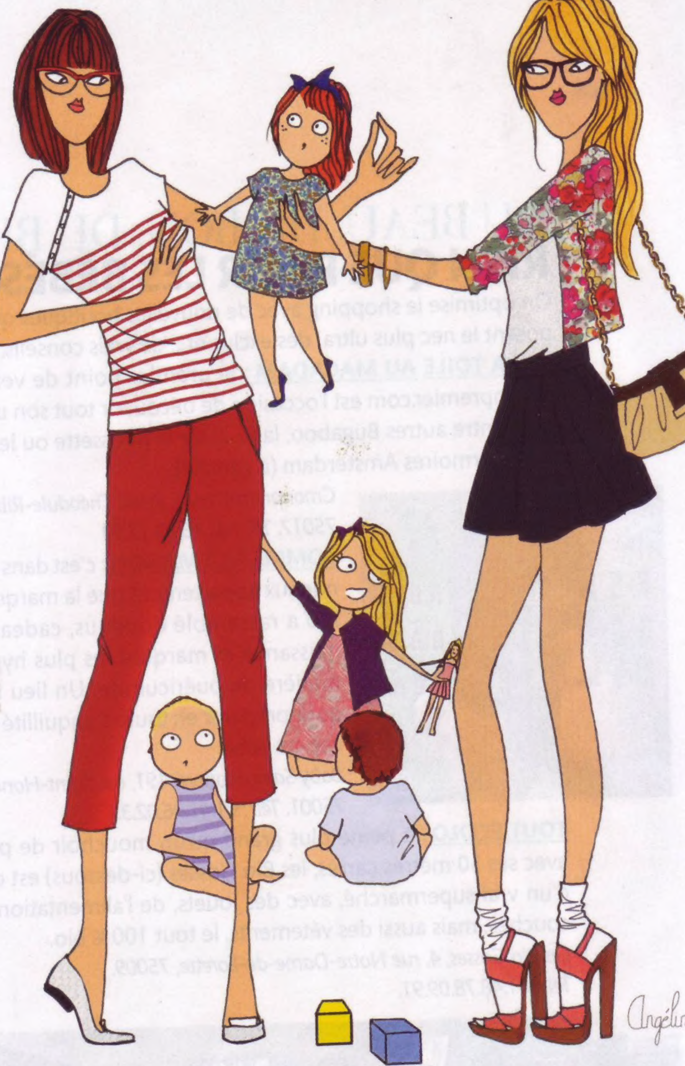
En attendant, les familles peuvent toujours compter sur les habituées. Les « au pair » venues d'Amérique latine, *« chaleureuses, quoique souvent en retard »*, note Jean-Marc Cressini, de l'agence Oliver Twist, ont trouvé leur place dans les foyers français depuis longtemps. Les Allemandes, *« très ponctuelles »*, se montrent toujours aussi francophiles. Les filles d'Europe de l'Est, *« réglo »*, ont toujours la cote.

Mais celles que tout le monde réclame, les Américaines ou les Anglaises, se font de plus en plus rares. Peut-être à cause de ce malentendu qu'évoque Mme Gatefait : *« Les familles les veulent pour apprendre l'anglais aux petits, mais les jeunes filles, elles, viennent pour parler français... »* ■

Benoît Floc'h

SOS garde d'enfants

Crèche municipale ou parentale, assistante maternelle, garde partagée, nourrice à domicile ou jeune fille au pair ? Conseils et témoignages. S.M.



Chaque année, la même galère ! La rentrée se profile avec l'angoisse de trouver « le » mode de garde idéal. Pour toute la journée, pour les récupérer après l'école ou ponctuellement, c'est un véritable chemin de croix. Suivez les bonnes pistes...

LA CRÈCHE MUNICIPALE

Structure adaptée, personnel qualifié, socialisation précoce et coût proportionnel aux revenus : le rêve de la plupart des parents ! Mais les places sont rares, et au premier rhume, on renvoie votre chère tête blonde à la maison !

TÉMOIGNAGE : Ludivine, cadre dans une société d'audit et conseil, mère de trois enfants. « J'ai eu beaucoup de chance d'avoir à trois reprises une place en crèche. Au début, ils attrapent tous les microbes qui traînent, mais après, ils sont immunisés... Et c'est un grand repos pour l'esprit de les savoir dans un cadre adapté avec un personnel attentif. »

CONTACT : la mairie d'arrondissement, une PMI (Protection maternelle et infantile) ou la CAF (Caisse d'allocations familiales).

LA CRÈCHE PARENTALE

Les parents s'engagent à assurer une demi-journée par semaine de présence à la crèche, à suivre des dossiers et à faire à tour de rôle le ménage le week-end. Prix sensiblement égal à une crèche municipale et possibilité de bénéficier d'allocations.

TÉMOIGNAGE : Clémence, employée de banque, mère de trois enfants. « J'ai opté pour la crèche parentale, et je n'ai eu qu'à m'en féliciter : l'ambiance est vraiment sympa, le cadre impeccable et l'investissement personnel que cela répresente n'est pas lourd du tout, car on se fait des tas d'amis prêts à s'entraider même en dehors du cadre de la crèche. »

CONTACT : Association des collectifs enfants/parents professionnels (ACEPP) au 01.44.73.85.20 ou sur www.acepp.assoc.fr

GARDES PONCTUELLES

Le matin où l'enfant est malade, où la nounou a une défaillance..., il faut agir le plus vite possible ! Des agences proposent un dépannage dans l'heure, mais il faut être inscrit au préalable, payer une cotisation annuelle et on ne choisit pas sa nounou. Le plus : cette formule permet de bénéficier d'aides de la CAF et de déductions d'impôts.

Kinougarde, 38, rue Blomet, 75015.
Tél. : 01.45.66.77.32.
Merciplus. Tél. : 08.00.10.24.22.
Educazen. Tél. : 01.71.19.75.50.

L'ASSISTANTE MATERNELLE

Diplômée et contrôlée, elle peut garder chez elle jusqu'à quatre enfants. L'espace doit obéir à plusieurs critères. L'enfant est déposé le matin et repris le soir à une heure fixée d'avance.

TÉMOIGNAGE : Amélie, professeur de lettres, mère de deux enfants. « La solution idéale vu mon métier et mon emploi du temps ! Elle habite à deux pas de chez nous, garde un autre enfant, et je ne lui confie les miens que trois fois par semaine. Très soignée, elle les sort tous les jours, ce qui me paraît important. J'ai toute confiance en elle et mes enfants sont très épanouis. »

CONTACT : mairie, CAF ou centre de PMI.

LA NOUNOU À DOMICILE

Elle assure repas, bains et promenades, et aussi éventuellement ménage et repassage. C'est la solution la moins fatigante pour l'enfant et sa famille, mais la plus chère. Et la moins séduisante pour ceux qui craignent que l'enfant ne tisse un lien trop fort avec la nounou. Attention : devenant employeur, vous devez à ce titre rédiger un bulletin de salaire en bonne et due forme.

TÉMOIGNAGE : Sybille, contrôleur de gestion, mère de trois enfants : « J'ai connu beaucoup de galères, sans doute que je n'ai

pas eu de chance. Entre celle qui est partie sans jamais revenir ni me prévenir, une autre qui a préféré prendre un congé parental... jusqu'au jour où j'ai contacté une agence qui me coûte 50 € par mois, mais me garantit un remplacement dans la demi-journée en cas d'absence et gère tous les détails administratifs et juridiques si nécessaire. Ça m'a changé la vie ! »

CONTACT : mairie, CAF et PMI, ou par petites annonces. Et Armony Dom, 17 bis, rue des Tilleuls, 92100 Boulogne-Billancourt; tél. : 01.47.09.36.36.

LA GARDE **PARTAGÉE**

Elle divise la note par deux et permet à l'enfant de rester chez lui un jour sur deux. Choisir une famille à proximité et veiller à ce qu'elle ait les mêmes priorités. Possibilité de bénéficier d'allocations de la CAF, de déductions fiscales et de l'allocation Papado.

TÉMOIGNAGE : Marie, sage-femme, mère de trois enfants. « N'ayant pu obtenir de place en crèche, j'ai choisi cette solution qui respecte mieux le rythme d'un très jeune enfant, et évite de le sortir tous les jours par tous les temps. »

CONTACT : se procurer la liste auprès de la mairie, de la CAF, d'une PMI, ou par petites annonces.

LA JEUNE FILLE **AU PAIR**

Assurez-vous que sa motivation n'est pas seulement le logement et vérifiez son statut, car vous lui rédigez un contrat de stagiaire-aide-familiale étranger. Elle vous doit trente heures par semaine, plus deux baby-sittings le soir, contre l'hébergement, 90 € d'argent de poche, le transport, l'inscription à l'université, la couverture maladie et une journée libre chaque semaine.

TÉMOIGNAGE : Christine, artiste-peintre, mère de quatre enfants : « J'ai eu tous les cas de figure, celle qui n'arrivait pas à se lever le matin, celle qui restait scotchée à la télé... et aussi de très bonnes surprises mais le mieux est de passer par un organisme pour ne pas se retrouver dans les ennuis. »

CONTACT : Union française des agences au pair (UFAAP, 17, rue de Buci, 75006). Et sur www. ufaap.org et www.aupairinfrance.com

Angeline

À LIRE

Clair, bien documenté et illustré de témoignages parfois éloquents, ce vade-mecum permet aux jeunes parents en quête de la perle rare de trouver la solution ad hoc en toute connaissance de cause.

« Une nounou ? Éviter les pièges et bien la choisir », de Juliette Viatte, éditions du Toucan.

POUR MIEUX S'ORIENTER ILS O

« Après le bac, je m'étais lancée en fac de droit sans réelle motivation... Résultat : j'ai vite déchanté et abandonné au bout de quelques mois. » Comme Alice, on voit de plus en plus de jeunes qui débarquent, bac en poche, à l'université, sans projet professionnel défini. Avec un taux de désillusion assez fort : sur les 280 000 étudiants qui s'inscrivent chaque année en première année, 52 % échouent aux examens, 30 % redoublent, 16 % sont réorientés et 6 % abandonnent leurs études. Des chiffres qui soulignent l'ampleur du problème de l'orientation en France. En décembre, le gouvernement a lancé un plan de 730 millions d'euros baptisé « Réussir en licence », qui instaure notamment la possibilité de se réorienter à la fin du premier semestre.

La parenthèse après le bac vaut mieux qu'une année perdue en fac

Mais pourquoi ne pas prendre carrément le large et suspendre ses études pour se laisser le temps de la réflexion?

Dans les pays nordiques et anglo-saxons, cette pratique, courante, est devenue un concept : *« the gap year »*. Traduction en français : la « parenthèse utile ». Pourtant, notre société se montre frileuse vis-à-vis de ces expériences qui ne cadrent pas avec le schéma traditionnel du cursus idéal, très linéaire : bac, études, métier. Une question d'habitude et de culture, liée sans doute aussi à l'angoisse de ne pas réussir ses études si on en interrompt le fil, et de se retrouver au chômage.

Différentes solutions existent pour les jeunes qui désirent faire une coupure dans leurs études. Classique mais efficace pour perfectionner son niveau d'anglais, d'allemand ou d'espagnol, le système « au pair » permet de s'immerger dans une famille d'accueil étrangère : le jeune Français s'occupe des enfants mais conserve du temps libre pour prendre des cours de langue et découvrir la ville.

Les jeunes tentés par une expérience humanitaire peuvent partir, soit comme bénévoles soit comme Volontaires de solidarité internationale (VSI) : défini par une loi de 2005, ce statut s'applique à ceux qui souhaitent mener pendant au moins un an un projet de développement au sein d'une association agréée par le ministère des Affaires étrangères. Logé et nourri, le VSI reçoit une indemnité minimale de 152 € par mois, bénéficie d'une couverture sociale et n'a rien à débourser pour son billet d'avion, qui est pris en charge par l'association.

Plus marginal, le stage en entreprise permet de se familiariser avec le monde professionnel. À condition de trouver l'entreprise qui accepte un jeune sans expérience et de préciser avec elle les objectifs du stage pour que celui-ci se révèle vraiment bénéfique.

Si le projet est bien défini, faire une parenthèse permet de prendre du recul tout en développant des compétences utiles d'un point de vue professionnel. Outre la maîtrise d'une ▶▶



« LA VIE » VOUS CONSEILLE

Interroger ses motivations et ses objectifs.
Découvrir un pays, une culture, développer ses compétences linguistiques ou professionnelles, se rendre utile ou tout simplement essayer de vivre différemment. S'il n'est pas toujours facile d'exprimer ce que l'on attend d'une telle expérience, il faut au moins se poser ces questions en faisant l'effort de se projeter dans une autre vie pendant un an. Tout en sachant que l'imprévu fait évidemment partie de l'aventure !

Définir le cadre dans lequel on souhaite partir.
Pour trouver une association :

- **Le Réseau des centres de documentation et d'information pour le développement et la solidarité internationale, avec le ministère des Affaires étrangères,** (www.ritimo.org) répertorie tous les acteurs de solidarité internationale.
- **La Guilde européenne du raid** (www.la-guilde.org) peut vous orienter vers des associations accueillant des VSI.
- **Projects Abroad** (www.projects-abroad.fr) propose, pour des projets plus originaux, des programmes sur mesure, du stage en hôpital au chantier d'archéologie en passant par l'encadrement sportif. Mais comptez alors de 1 400 € à 2 500 € pour un mois, de 2 000 € à 5 000 € pour trois mois.
- **L'Union française des associations au pair** (www.ufaap.org) regroupe des agences dignes de confiance qui assurent un encadrement du jeune et lui permettent notamment de bénéficier d'une couverture médicale. ●

NT INTERROMPU LEURS ÉTUDES



RODOLPHE ESCHER POUR LA VIE

Alice, 23 ans, un an aux États-Unis pour réfléchir

■ « Après le bac, je m'étais lancée en fac de droit sans réelle motivation… Résultat : j'ai vite déchanté et abandonné au bout de quelques mois. Mes parents m'ont soutenu tout en me conseillant de faire quelque chose d'utile à la place. J'avais envie de découvrir autre chose et je connaissais un peu le système "au pair". Alors, sans me poser davantage de questions, je suis partie. Je voulais aller loin ! Direction les États-Unis : j'ai passé un an dans une famille près de Detroit comme jeune fille au pair ; je suivais des cours d'anglais une fois par semaine. Se retrouver à 19 ans au milieu d'inconnus dans un pays nouveau, c'est une expérience qui fait grandir ! Cela m'a permis de réfléchir, de prendre du recul et surtout de devenir plus indépendante. La famille souhaitait que je reste plus longtemps, mais les études me manquaient. Je ressentais le besoin d'apprendre, de retourner à l'école. Je suis donc rentrée et me suis inscrite dans un BTS immobilier. En travaillant en alternance, dans une agence. Aujourd'hui j'ai décidé d'entamer une formation d'hôtesse de l'air. Je savais en partant aux États-Unis que l'anglais me servirait un jour. Aujourd'hui, je le vois concrètement ! »

Première année de fac : ce qui change en 2008

Une réorientation est possible
Dès le premier semestre, des modules spécifiques sont désormais proposés pour aider les jeunes à affiner leur objectif professionnel.
Selon les disciplines, les crédits acquis peuvent être transférés d'un cursus à l'autre.

La préinscription à l'université (en terminale) devient obligatoire.
Après examen du dossier, l'université émet un avis favorable ou non en fonction de la filière convoitée et du projet professionnel.

Une meilleure information
Les universités seront tenues de communiquer leur taux de réussite aux examens et d'insertion professionnelle.


VALÉRIE COUTERON POUR LA VIE

Édouard, 20 ans, a tâté de l'humanitaire en Thaïlande

■ « C'était en septembre 2006... Je venais d'obtenir mon bac et j'avais envie de ne pas m'engager tête baissée dans les études. Envie aussi de me rendre utile, moi qui avais toujours mené une petite vie bien tranquille. Je me suis retrouvé dans un orphelinat pour enfants sidéens, à la frontière avec le Laos. Un vrai choc ! Le premier mois, j'ai suivi des cours intensifs pour apprendre le thaï. Dans l'orphelinat, j'aidais aux tâches ménagères, j'accompagnais les enfants à l'école, jouais avec eux et surveillais leurs devoirs. Je décrochais complètement de la vie française. Mes parents m'ont ramené à la réalité dans leurs e-mails en s'inquiétant de mon inscription en fac. Je n'avais aucune envie de me plonger dans la paperasse et de penser au retour mais il faut le faire ! Avant de partir, je voulais étudier la chimie. En Thaïlande, j'ai pensé me lancer dans l'humanitaire mais une mission d'un an n'a rien à voir avec l'engagement de toute une vie. Cette parenthèse m'a finalement conforté dans mon projet initial, tout en m'ouvrant de nouvelles perspectives : enseigner à l'étranger, par exemple, ce que je n'envisageais pas avant. Je me suis donc inscrit en première année, avec davantage de motivation : avant, je travaillais pour faire plaisir aux profs et avoir de bonnes notes. Rencontrer des personnes qui ont des capacités mais pas la possibilité de faire des études m'a fait réfléchir et mûrir. Aujourd'hui, je m'investis de façon plus personnelle dans mon travail. Alors, certes, j'ai perdu une année d'un point de vue strictement scolaire, mais pas sur le long terme ! Je me suis ouvert à une autre culture, à d'autres points de vue ; je me suis aussi confronté à moi-même car, bien qu'étant encadré, on part seul et il faut apprendre à se débrouiller. » ●

▶▶ langue étrangère, être parti un an au pair, en stage ou en mission est incontestablement un atout sur un CV, surtout à un âge où l'on a encore peu d'expérience professionnelle. Comme en témoigne Tania, étudiante ingénieure agricole : *« Cette année, pour trouver un stage, j'ai fait valoir mon expérience de coordination de projet et d'animation, en Amérique latine. »*

Surtout, n'oubliez pas de préparer votre retour, et de penser aux préinscriptions !

Pour Dominique Deslandes, conseillère d'orientation-psychologue au Centre d'information et de documentation de Paris, une telle expérience ne constitue *« pas du tout une année perdue à condition que cela s'insère dans un plan bien structuré »*. Et la professionnelle habituée à rencontrer des jeunes désœuvrés de prévenir : *« Surtout, n'oubliez pas de préparer votre retour ! »* Car, si, sur le principe, les universités acceptent sans problème les jeunes qui ont interrompu un an leurs études, ceux-ci doivent impérativement respecter les calendriers mis en place par chaque établissement. En général, les préinscriptions commencent dès le mois de janvier, et les inscriptions ont lieu en mars. Alors, même à l'autre bout du monde, gardez les pieds sur terre ! ●

SOPHIE BLITMAN

La bonne lecture



Entre témoignage et conseil, des pistes intéressantes pour organiser son voyage et tirer parti de cette expérience qui permet, selon les auteurs, de *« pouvoir enfin réaliser "ce que l'on aimerait bien faire" mais que souvent l'on ne fait pas »*.

UNE ANNÉE POUR SOI, DE BERTRAND GONNET ET CYRILLE MOLEUX, PRESSES DE LA RENAISSANCE, 17 €.

coup de main

FILLE AU PAIR, MODE D'EMPLOI

I. Passez par une agence

Vous trouverez sur le Net de nombreuses petites annonces de jeunes gens qui proposent leurs services, mais le mieux reste quand même de passer par une agence spécialisée, si possible affiliée à l'Union française des agences au pair (Ufaap). Elle s'occupera du recrutement et de la venue de la fille au pair, mais aussi de son remplacement si elle ne convient pas.





2. Quelle expérience ?

Si vous passez par une agence, expliquez précisément dans le dossier les conséquences du handicap de votre enfant sur son quotidien, ses difficultés pour manger, s'habiller, se laver, etc. « Même si elles sont rares, nous essayons de trouver des personnes qui ont une expérience du handicap, précise Delphine Vails, vice-présidente de l'Ufaap. L'une d'elles accompagne par exemple une petite fille autiste de 8 ans et accomplit les mêmes tâches qu'avec un enfant sans handicap. Elle prend simplement un peu plus de temps pour l'aider à manger et à s'habiller. »

3. La trouver… et la garder !

« Il est difficile de trouver la jeune fille qui convient et de la garder, car le turn-over est important, reconnaît Delphine Vails. Celles qui sont soutenues par les parents se rendent compte que ce n'est pas si compliqué de s'occuper d'un enfant handicapé. Finalement, les échecs ne sont pas plus importants que dans d'autres familles. » Anne est la maman d'une petite fille polyhandicapée, elle a fait appel à quatre jeunes au pair : « Celle avec qui ça a le moins bien marché venait en France pour rejoindre son copain plutôt que pour étudier ! Le problème n'était pas le handicap de ma fille, mais le manque d'implication et de maturité de cette jeune femme. »

4. Donnez-lui envie de venir

Dans le dossier qui sera présenté à la fille au pair, décrivez aussi votre quotidien, avec un maximum de photos de toute la famille, de votre lieu de vie et de l'espace qui lui sera réservé (notamment sa chambre). Pour qu'elle se sente bien chez vous, proposez-lui de l'emmener de temps en temps en week-end, de participer à des activités en dehors de la maison. Expliquez à celle qui aura fait le choix de votre famille qu'elle ne sera pas toute seule à s'occuper de votre enfant handicapé, qu'elle sera aidée, par vous, mais aussi par les frères et sœurs.

5. Combien ça coûte ?

Comptez entre 400 € et 500 € de frais de dossier si vous passez par une agence. Vous aurez en plus à régler l'argent de poche, les cotisations Urssaf obligatoires, les frais de transport éventuels, pour un total de 500 € à 650 € en moyenne chaque mois. Ces tarifs ne comprennent pas les frais d'alimentation et d'hébergement, eux aussi à votre charge. Certaines familles, par souhait ou manque de place, préfèrent louer un studio ou une chambre à la jeune fille au pair plutôt que de la loger à la maison.

Isabelle Malo

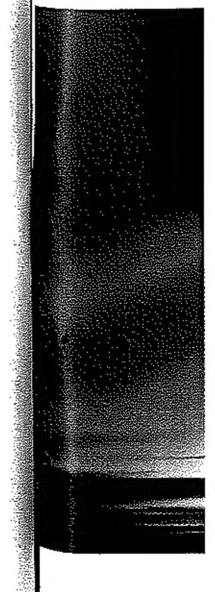
MÉMO

- **Union française des agences au pair (Ufaap), 01 43 29 80 01, www.ufaap.org**
- **Retrouvez d'autres informations sur les conditions d'embauche d'une jeune fille au pair sur le site www.urssaf.fr (espace « Particuliers », rubrique « Législation en ligne », puis « Employé au pair »).**

SE F

I. Suis-j

Vous avez
piré de vo
Lulu. Tout
amis ont a
aussi. Pour
le faire édi
lancer, po
questions :
écrit ce liv
je toucher
amis, un
Suis-je pr
critiques,
des profes
Garnier,
22 ans, inf
brale, vien
des papillo
n'avais pas
texte, que



Faire garder ses enfants quand on dispose d'un petit budget ou quand on travaille en horaires décalés est un vrai défi. Engager un étudiant étranger au pair est une solution adaptée, à condition de respecter certaines règles.

Garde d'enfants : cherche fille au pair

L'idée de prendre une jeune fille au pair s'est imposée à nous parce que nous travaillons, mon compagnon et moi-même, en horaires décalés et ne trouvions pas d'assistante maternelle prête à garder un enfant le soir tard ou le week-end à un prix abordable », raconte Stéphanie, 36 ans, mère de trois enfants, qui accueille au pair, chaque année depuis six ans, une jeune hispanophone pour garder ses enfants. Pour les parents qui disposent d'un logement assez grand, recruter une étudiante au pair est une solution de garde intéressante et enrichissante. Sachez que deux statuts juridiques existent, ceux d'employé au pair (voir l'encadré page 69) et de « stagiaire aide familial étranger ». C'est ce dernier qui est le plus souvent préféré et qui sera détaillé ci-après.

PLUSIEURS FAÇONS DE TROUVER UNE ÉTUDIANTE

Pour trouver une jeune fille au pair, vous pouvez lire les petites annonces, faire fonctionner le bouche-à-oreille ou encore recourir à une agence spécialisée dans leur placement. Les agences offrent un gage de sérieux, car elles effectuent un travail de recherche de ces étudiantes au pair *[s'agissant majoritairement de jeunes filles, nous avons choisi de féminiser cet article. NDLR]*. Elles exigent de la candidate qu'elle ait une expérience de la garde d'enfants (deux références au minimum avec une lettre de moralité d'un employeur) et un niveau correct en français (tests). L'agence rencontre les parents demandeurs et leur propose jusqu'à trois >

Garde d'enfants : cherche fille au pair

> dossiers. Ensuite, les parents appellent l'étudiante : « *Je prends contact avec la candidate par courriel, puis par téléphone pour que je puisse me rendre rapidement compte de son niveau en français. Je vérifie aussi qu'elle possède le permis de conduire pour amener les enfants à l'école* », précise Stéphanie.

Les frais d'agence s'élèvent à environ 650 € pour une année scolaire et à 300 € pour trois mois. Ce montant inclut les frais d'adhésion et de gestion du dossier. En outre, l'agence fournit tous les documents administratifs, notamment le formulaire obligatoire « accord de placement au pair d'un stagiaire aide familial étranger » (Cerfa n° 61-2116), prévu par un accord européen de 1969.

Si vous procédez vous-même au recrutement, vous pouvez vous procurer ce formulaire en passant par la Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP). L'accord est conclu et signé par la famille d'accueil et la personne au pair, de préférence avant que cette dernière ait quitté son pays ou au plus tard lors de la première semaine de l'accueil.

Le dossier, à déposer à la DDTEFP afin d'obtenir sa validation, devra comporter l'accord de placement au pair, un justificatif d'inscription pour toute la durée du séjour à des cours de français spécialisés pour étrangers, un certificat médical de l'étudiante datant de moins de trois mois, la copie de son passeport, une attestation de son niveau d'études et une lettre de motivation.

« *L'étudiante doit avoir entre 17 et 30 ans et devra s'occuper elle-même de l'obtention du visa. Son séjour en France ne devra pas être inférieur à trois mois et ne devra pas dépasser une année. Il pourra cependant être prolongé de six mois de manière à permettre un séjour de dix-huit mois maximum* », ajoute Céline Bar, responsable du service main-d'œuvre étrangère de Paris à la direction départementale du travail.

TÉMOIGNAGE

Andrea, 19 ans, mexicaine

« Partager le quotidien d'une famille est enrichissant. »



© DR

J'ai décidé d'être jeune fille au pair afin d'améliorer mon niveau de français et parce que je voulais voyager. Je vis de grands moments de joie avec la famille qui m'accueille. Partager le quotidien d'une famille qui a une façon de penser et de vivre différente de la mienne est enrichissant. Depuis que je suis arrivée en France - il y a six mois -, j'ai réalisé de grands progrès en français, même s'il n'est pas encore parfait. Et puis, j'adore ce pays qui ne ressemble pas au mien. Après cette première expérience, qui m'a rendue plus indépendante, je reprendrai mes études chez moi, au Mexique. J'aimerais ensuite aller en Italie, au Pérou, et pourquoi pas revenir en France.

CE N'EST PAS UNE FEMME DE MÉNAGE !

L'étudiante vient en France afin de perfectionner ses connaissances linguistiques et accroître sa culture générale. Elle s'engage à s'occuper des enfants, à raison de cinq heures quotidiennes et de deux soirées de baby-sitting maximum par semaine, tout en étant nourrie et logée. La famille doit donc mettre à sa disposition une chambre qu'elle partagera ou non avec les enfants.

Elle peut effectuer des tâches ménagères, comme le rangement des chambres des enfants, mais elle ne doit pas se substituer à une femme de ménage. « *Notre jeune fille au pair est une grande sœur pour mes enfants. Elle les accompagne dans leurs devoirs, elle joue avec eux, leur chante des chansons dans sa langue natale. Mon fils, Merlin, est devenu bilingue à l'âge de 2 ans et demi : c'est un vrai plus, même si nous n'avions pas engagé la jeune fille dans cette optique* », explique Stéphanie.

La personne au pair n'est pas salariée, elle est stagiaire. Elle reçoit de l'argent de poche chaque semaine : environ 80 € (non déductibles des impôts). La famille d'accueil doit la déclarer à l'Urssaf et payer 195 € de charges par mois. Elle doit l'affilier au régime de Sécurité sociale qui versera les prestations de maladie et d'accidents du travail. En cas de maladie, elle lui garantira tous les soins appropriés jusqu'à ce que les arrangements nécessaires soient pris. En revanche, les cours de français, les billets de train ou d'avion et bien sûr toutes les dépenses personnelles sont à la charge de l'étudiante. Enfin, elle doit disposer au minimum d'une journée complète de repos par semaine, dont au moins un dimanche par mois.

La fille au pair n'est pas une salariée, c'est une stagiaire. Elle reçoit de l'argent de poche chaque semaine.

UN RENVOI PARFOIS INÉVITABLE

Parfois, la famille ou les enfants ne s'entendent pas avec la jeune au pair. Dans d'autres cas leur attente est déçue, notamment si elle a menti sur son niveau en français. Il faut alors rétablir la confiance, désamorcer les tensions ou repréciser ce qu'on attend d'elle. Si vous l'avez recrutée seul et que son renvoi semble inévitable, c'est à vous de trouver une solution de remplacement. L'accord de placement prévoit qu'en cas de faute lourde, la famille ou la stagiaire pourra mettre un terme à l'accueil, et ce sans préavis. « *Il arrive aussi que la stagiaire aide familial ait le mal du pays ou qu'elle n'ait pas assez d'autorité avec les enfants*, souligne Delphine Vaills, vice-présidente de l'Union française des agences au pair (Ufaap). *Nous proposons alors de la remplacer dans un délai relativement raisonnable (moins de trois semaines).* » En général, les familles et les jeunes au pair sont satisfaits de cet échange. Selon les agences, 70 % des familles décident de renouveler l'expérience. ■

LESLIE DUCHEMIN-BARRE

Législation

Le statut d'employée au pair

● L'employée au pair peut être française ou étrangère, étudiante ou non, sans limite d'âge. Elle signe un contrat de travail (convention collective des particuliers employeurs). Son rôle n'est pas cantonné à la garde d'enfants puisqu'elle peut effectuer des tâches ménagères, des travaux de jardinage, etc., en contrepartie de l'hébergement et des repas. L'emploi d'une salariée au pair pour garder des enfants ouvre droit à la réduction fiscale pour frais de garde et au bénéfice de la Paje (prestation d'accueil du jeune enfant).

À savoir

- Le formulaire de placement est disponible sur le site du ministère de l'Immigration, www.immigration.gouv.fr (cliquer sur « Ressources », puis sur « Formulaires » et sur « Travailleur étranger stagiaire au pair »).
- Des informations pratiques sur le site de l'Union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, www.urssaf.fr (cliquer sur « Particuliers », puis sur « Législation en ligne » puis « Stagiaire étranger »).
- Le site de l'Union française des agences au pair : www.ufaap.org.

Comment partir ?

● Toutes les démarches si vous êtes candidat(e) à un séjour au pair : **dossierfamilial.com/article/925**

www.dossierfamilial.com